

LE MANDRÉEN

MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

MAI 2022 N° 278

Presqu'île de charme



VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
04 94 11 51 60
www.ville-saintmandrier.fr
f Le Mandréen - Saint-Mandrier-sur-Mer





| ÉDITO

Après la crise sanitaire qui a sévi durant deux années et dont nous mesurons encore les répercussions importantes dans la gestion de notre commune, c'est maintenant une autre tragédie qui marque le début de cette année 2022. En effet, qui aurait pensé devoir ajuster un budget public avec une guerre en Europe et qui touche de nombreux aspects de notre vie au quotidien ?!

Des difficultés d'approvisionnement et/ou de livraison de nos commandes publiques. Des envolées de prix comme nous n'en avons pas connues depuis bien longtemps. Des aides de l'État de plus en plus en diminution voire absentes. Le tout sur fond de lois et décrets qui imposent aux collectivités territoriales de soutenir l'économie nationale générale au détriment de nos besoins en fonctionnement et investissement.

Les augmentations les plus marquantes pour notre commune sont celles liées à l'électricité (+53%), au gaz et carburant (+30%). Mais encore, le papier (+25%), les assurances, les matériels... Des dépenses de fonctionnement incompressibles, même si elles sont maîtrisées. Cependant, nous réagissons, par exemple, en investissant dans l'installation d'éclairages LED dans les divers complexes sportifs : les terrains de tennis, le stade de foot. Pour cette année, le stade de rugby (55 000 €). Toujours au niveau du fonctionnement, il est important de savoir que nos gestionnaires du restaurant scolaire doivent mettre en application les divers aspects de la loi Egalim qui leur imposent de commander auprès de fournisseurs présentant certains labels listés par l'État, et que 20% de ces produits doivent être issus de l'agriculture biologique (+37 000 € pour cette seule année).

Enfin, et parce que nous sommes à votre écoute, il nous est apparu important de sécuriser notre territoire lorsque la nuit est

tombée. Nous avons donc décidé de créer une brigade de nuit qui viendra compléter le poste de police municipale ainsi que notre réseau de caméras de surveillance.

La liste des investissements prévus pour 2022 se trouve dans le dossier intérieur. Nous poursuivons bien entendu les deux grands projets que sont le centre aéré et le foyer des jeunes/la médiathèque. Mais nous prévoyons entre autres de rénover, assainir, normaliser les bâtiments communaux, notamment ceux qui accueillent du public et surtout des enfants. Après d'importants travaux à l'école de l'Orée du Bois, cette année, ce sera au tour du complexe Louis Clément de commencer une série de rénovations dès les prochaines grandes vacances.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il est important que la commune maintienne une marge de gestion lui assurant une continuité dans sa vie de tous les jours, nous avons pris la décision de procéder à une augmentation de 5 points sur notre taxe foncière bâtie. Portant ainsi le taux de la commune de 18 à 23%, demeurant encore un des moins élevés de la métropole.

Notre situation financière reste saine. Notre épargne de gestion se rétabli à 13% des recettes du même nom. L'épargne brute, quant à elle, est de 157 € par habitant.

Notre capacité de désendettement est d'environ 8 mois. Elle reste donc très faible par rapport à la moyenne nationale qui se situe entre 8 et 10 ans. Ainsi donc, si nous devons utiliser un autofinancement par appel à l'emprunt, ces nouvelles mesures nous permettraient d'y faire face sans compromettre nos finances.

Annie **ESPOSITO**

1^{ère} Adjointe au Maire

Chargée des Affaires financières et budgétaires et de la Gestion du personnel

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



| NOS JOIES, NOS PEINES... |

BONJOUR LES BÉBÉS !

Léane TASSART	26/03/2022
Lucas PICON	28/03/2022
Adam BALEKOMBOLE	03/04/2022
Lyah DRIDI	09/04/2022

VIVE LES MARIÉS !

Ophélie MEYER & Mickaël MERKLÉ	23/04/2022
---	------------

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Josette PALOMBA née HEIM	22/03/2022	94 ans
Nicole MARZIOU née GELIN	31/03/2022	83 ans
Jean VALET	06/04/2022	66 ans
Huguette POGGIOLI née DEL TODESCO	22/04/2022	76 ans

AMIS DU BOUT DU MONDE

Nous serions très heureux, amis mandréens qui habitez au bout du monde, si de temps en temps, vous nous donniez de vos nouvelles avec une belle photo du lieu où vous habitez.

Le Maire,

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h 00 à 8 h 00 par un agent de la police municipale au 06 75 56 02 17.

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

VOUS VENEZ DE VOUS ÉTABLIR À SAINT-MANDRIER ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis à l'accueil de la Mairie.

Pour être tenu informé des manifestations organisées sur la commune, spectacles, vernissages, réunions publiques..., inscrivez-vous auprès du service VIE DE LA CITÉ en envoyant vos nom, prénom et adresse mail à : sobitz@ville-saintmandrier.fr

LE MANDRÉEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

Disponible sur

www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT
Rédaction, création graphique, mise en page : Service Vie de la Cité.
Crédits photos : Vie de la Cité, Associations
Photo de couverture : Denis DEMARIA
Impression : Caractère - Imprimeurs SIRA
83110 SANARY-SUR-MER

Des contrôles pour améliorer la SÉCURITÉ

Depuis le début de l'année, comme nous l'avions annoncé, des contrôles routiers sont effectués chaque semaine sur les axes où des excès de vitesse sont régulièrement signalés. Il s'agit principalement au village, du tour du port et de l'avenue Marc Baron et au Pin Rolland, de l'avenue Fliche Bergis et du boulevard St Asile.

Aussi, sur le 1er trimestre, 244 contrôles ont été effectués et 30 procès-verbaux ont été dressés.

A force, ces contrôles contribuent à diminuer la vitesse sur ces axes routiers.

Le Maire,
Gilles VINCENT



La bourse au PERMIS DE CONDUIRE

Une bourse au permis de conduire est en place pour les 16 – 25 ans afin de les aider dans l'obtention de leur code de la route.

Cette aide représente 50% du montant du forfait code – conduite, plafonnée toutefois à 465 €. Elle est versée directement à l'auto-école, librement choisie (cette dernière ayant signé une convention avec la commune), dès la réussite à l'examen du code.

En contrepartie, une période de 40 h de travail bénévole au sein d'une association mandréenne, là aussi librement choisie, est exigée.

Retrait des dossiers au service Vie de la Cité, rue Anatole France, et téléchargeables sur le site internet ville-saintmandrier.fr - onglet jeunesse.

Date de retour des dossiers complétés le mercredi 11 mai 17h00, dernier délai.

La Commission JEUNESSE



2^{ème} édition du BUDGET PARTICIPATIF Il vous reste 1 mois !

Comme en 2021, une enveloppe de 45 000 euros a été soumise au vote du Conseil Municipal pour un projet proposé par les citoyens et choisi par vote par les citoyens.

Vous avez des idées pour votre commune et vous avez plus de 16 ans ? **Vous pouvez, jusqu'au 31 mai 2022**, déposer votre projet pour la ville sur le site dédié au budget participatif de la ville : budgetparticipatif.ville-saintmandrier.fr

SAINT-MANDRIER SUR-MER
Projet de loi

2^{ème} édition Budget PARTICIPATIF

Dépôt des Projets

- 1 VOUS PROPOSEZ
- 2 NOUS ÉTUDIONS
- 3 VOUS VOTEZ

BIBLIOTHÈQUE Municipale

Pensez à renouveler votre **ADHÉSION 2022**

10,90 €
Par chèque à l'ordre du
Trésor Public →



Mairie de Saint-Mandrier
Service
Vie de la Cité
04.94.11.51.75

Rue Anatole France
(à côté de la Poste)
du lundi au vendredi
8h30-12h / 13h30-17h

La bibliothèque municipale vous accueille le mercredi après-midi, de 14h30 à 16h, le jeudi après-midi, de 16h à 18h et le samedi matin, de 10h à 11h30.

Une équipe de bénévoles passionnés pourra répondre à vos demandes et saura vous aiguiller dans vos recherches.

N'hésitez pas à en franchir le seuil.

L'adhésion pour l'année 2022 n'est que de 10,90 € et vous pourrez emprunter autant de livres que vous le souhaitez (dans la limite d'une nouveauté par emprunt).

Quelques événements sont également proposés, tels que des cafés littéraires (le prochain aura lieu le 16 mai à 14h30) et enfin, un atelier d'écriture.

Tous les renseignements vous seront fournis au 06.75.79.11.99 ou 06.72.29.80.56.

Les Jardins d'Hydra - 2 avenue Marc Baron.

PERMANENCE des élus

Les élus de la majorité municipale tiennent une permanence à la mairie annexe du Pin Rolland, chaque deuxième samedi du mois, de 10h à 12h.

Venez les y rencontrer, ils seront heureux de vous y accueillir pour échanger, vous informer et répondre à toutes vos questions.

Prochaine permanence, samedi 14 mai 2022.

CÉRÉMONIE Patriotique



Dimanche 8 mai

Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

10h30 : Office religieux.

11h40 : Cérémonie au monument aux morts.

Ça se passera en **MAI...**

Comoli Production présente

ERIC COLLADO

DIMANCHE 15 MAI 2022 À 17 H
Théâtre Marc BARON

Annulé

et Office de Tourisme

FAITES VITE... FAITES VITE!

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
Tél : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

THEATRE MARC BARON

CORNOLTI

TARIF : 22 €

FESTIVAL DE L'HUMOUR

Dimanche 15 mai à 17h - 1h15
Théâtre Marc Baron

Durant une période de confinement nécessaire, Eric Collado a créé une véritable armée de joyeuses et joyeux lurons : le Régiment des Passoires ! Inspiré, à la fois drôle et piquant, c'est un verre à la main qu'Eric Collado joue avec les mots, avec lui-même parfois, avec ses amis beaucoup et avec tous les personnages qui jalonnent son spectacle !

Tarif : 22 €

Réservations : 04 94 03 73 05, Offices de tourisme et points de ventes habituels.

www.fantaisie-prod.com



DOMAINE DE L'ERMITAGE
HORAIRES D'OUVERTURE : MARDI, SAMEDI ET DIMANCHE DE 14H À 17H
VERNISSAGE LE SAMEDI 9 AVRIL 2022 À 11H

PHOTOGRAPHIE CULINAIRE

SAISONS

PAR CONSTANCE IBAÑEZ

09 AVRIL
08 MAI 2022

Exposition de photographies culinaires de Constance Ibañez. Domaines de l'Ermitage. Jusqu'au 8 mai.

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
Tél : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

littoral

EXPOSITION des photographies culinaires de Constance Ibañez
Domaines de l'Ermitage.
Jusqu'au 8 mai.



Marché des Artisans Créateurs de Provence

15 Mai 2022

9h30 - 19h

Bonne Fête Maman

Parfums Cabas
Bijoux Mode
Déco Tableaux
Beauté Bien-être
Savons Bougies
Cuisine Gourmandises

Place des Résistants
83430 St Mandrier

Association Provence Méditerranée

MARCHÉ DES CRÉATEURS

Place des Résistants.

Dimanche 15 mai de 9h30 à 19h.



EXPOSITION Atelier de PEINTURE

Atelier animé par RENAUD JOBIN

DU 20 MAI AU 5 JUIN 2022

VERNISSAGE VENDREDI 20 MAI - 18H30

GALERIE RANCILIO
2, avenue Marc BARON
83430 SAINT-MANDRIER

Entrée libre du lundi au vendredi, et dimanche de 16h00 à 19h00. Le samedi de 10h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00.

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER
Tél : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

EXPOSITION des oeuvres de l'Atelier de Peinture - Galerie Rancilio.

Vernissage : Vendredi 20 mai à 18h30.



BIBLIOTHÈQUE Municipale

CAFÉ / THÉ / LITTÉRAIRE

Lundi 16 mai 2022 de 14h30 à 16h30

Vous êtes invités à venir passer un moment autour d'un Café ou d'un Thé.

Alors que vous soyez curieux, lecteurs ou non, vous êtes chaleureusement attendus.

Bibliothèque Municipale de SAINT-MANDRIER
Jardins d'Hydra - 2 avenue Marc Baron

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS :
tel. : 06 75 79 11 99 ou 06 29 74 83 45

COUPS DE COEUR de nos LECTEURS

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER

CAFÉ LITTÉRAIRE
Bibliothèque municipale.
Lundi 16 mai à 14h30.



Mise en scène - Denis Braccini
Texte - Stéphanie Slimani
Photo - Julie Reggiani

DIMANCHE 29 MAI 2022 À 17H00
THÉÂTRE MARC BARON
ENTRÉE 14€

Samantha Angeli

LA MANNE

u lamente di Maria

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
RD : Le Mandrien - Saint Mandrier sur Mer

THEATRE MARC BARON

THÉÂTRE

La Manne de Stéphanie Slimani
Samedi 29 mai à 17h
Théâtre Marc Baron

Oletta, 1769, un complot est organisé contre les troupes françaises, il échouera, mais plusieurs hommes seront condamnés à de terribles supplices, et parmi eux, le fiancé de Maria. Pendus sur la place, on leur refusera d'avoir une sépulture.

Dans la pénombre, une jeune femme murmure une histoire comme seule la Corse peut en faire naître. Une histoire sublime comme l'amour, violente comme la vie.

Elle raconte sa passion. Les débuts d'un amour bercé par la nature minérale de l'île. Un amour infini, déchiré par cette tragédie.

Comme une ode, Maria, dans une langue mêlant simplicité, poésie et brutalité, raconte ce destin qui n'était pas un choix mais une nécessité, comme celle qu'à le papillon éphémère de donner naissance avant de disparaître.

Avec : Samantha Angeli

Metteur en scène : Denis Braccini

Tarif : 14 €



CONSTANT & BROUSSARD

EXPOSITION DU 3 JUIN AU 3 JUILLET 2022

VERNISSAGE VENDREDI 3 JUIN - 18H30

DOMAINE DE L'ERMITAGE
Chemin de la Coudoulière
83430 SAINT-MANDRIER

ENTRÉE Du mardi au dimanche 15h à 19h

Hôtel de Ville - Place des Résistants - 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
RD : Le Mandrien - Saint Mandrier sur Mer

littoral

EXPOSITION de CONSTANT et Christiane BROUSSARD
Domaines de l'Ermitage - Du 3 juin au 3 juillet.
Vernissage vendredi 3 juin à 18h30.



Collecte sélective Focus sur le VERRE



Le verre est transformé en verre à l'infini, sans perte de matière ni de qualité !

A ce jour, la collecte du verre est réalisée en apport volontaire aux colonnes dédiées.

Dans le var, la société Valeor le collecte et l'achemine sur une plateforme de réception située à La Garde (83). Il est ensuite transporté vers la Verrerie du Languedoc (30) pour y être recyclé.



Ce geste de tri, utile pour la planète, est, en partenariat avec le SITTOMAT, transformé en euros. En effet, **un don financier de 1 euro par tonne de verre est reversé en fin d'année à la Ligue contre le Cancer.**

Pour rappel, un pot de confiture c'est 200g, une bouteille de vin, 450 g, une bouteille de bière : 250 g... Le tonnage peut grimper très vite si l'on s'y met tous !

A noter : En 2020, c'est 17 606 tonnes de verre qui ont été valorisées dans l'aire toulonnaise. C'est aussi 17 606 € pour la Ligue contre le Cancer !

Astuces : Les bouchons en liège sont collectés à l'office du tourisme. Les couvercles des bocaux sont collectés avec les plastiques, dans les bacs gris ou les sacs transparents.



Catherine **DEFAUX**

Adjointe au Maire chargée de la Transition écologique et biodiversité, de Santé publique et de la Jeunesse

Consignes de tri des EMBALLAGES MÉNAGERS

Depuis le 1^{er} mars, le geste de tri a été simplifié et étendu à tous les emballages ménagers en matière plastique.

Déjà, au bout d'un mois de fonctionnement, les emballages ménagers triés ont augmenté de 30% mais nous avons pu observer des erreurs de tri qui minimisent ce bon résultat. En particulier des objets plastiques qui ne sont pas des emballages ménagers ont été collectés dans la poubelle de recyclage plastique, par exemple des jouets ou des tuyaux en plastique... aussi, il est bon de rappeler les consignes.



Ensemble participons au recyclage de nos déchets !

Le Maire,
Gilles **VINCENT**



NOUVELLE CARTE D'ACCÈS aux Pôles de Valorisation

Pour obtenir votre nouvelle carte d'accès informatisée à l'ensemble des Pôles de valorisation TPM, il suffit de vous rendre sur le site référencé par votre commune, munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au même nom, de la carte grise du véhicule à enregistrer et de votre carte d'accès actuelle si vous en possédez une.

Vous pouvez également effectuer votre demande en ligne, sur le portail numérique à l'adresse : www.dechetteries.metropoletpm.phaseo.fr. Votre carte actuelle ne sera plus valable au 5 septembre 2022.



DOSSIER SPÉCIAL

Le Budget Communal

Le coût de la SÉCURITÉ

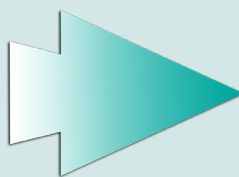
Quelques indicateurs montrant les moyens déployés par la municipalité pour sécuriser la commune :

- Nombre de policiers municipaux sur la commune : **12** (9 de jour dont 1 ASVP +3 de nuit)
- Ratio de policiers municipaux pour 1000 habitants au niveau national : **0.48** (pour le Var, 0.98, pour Saint-Mandrier, **2**, soit le double).
- Nombre de caméras de surveillance déployées sur la commune : **43**
- Nombre de véhicules affectés à la police municipale : **2**

Si ces quelques statistiques laissent penser que tout peut "aller bien dans le meilleur des mondes", certains de nos concitoyens nous font part régulièrement de leurs inquiétudes face à des problèmes rencontrés sur la presqu'île. Cela, de jour comme de nuit.

Bien entendu, dès 18h, notre sécurité est également prise en charge par la police nationale. Mais désormais, en plus de notre astreinte Police Municipale habituelle, une brigade de nuit en relation avec cette dernière sera présente au poste de police et effectuera des patrouilles sur l'ensemble du territoire de la commune. Deux chiens policiers devraient également rejoindre, à terme, les effectifs (1 durant la journée et 1 la nuit).

Nous reviendrons plus en détail sur cette nouvelle organisation lors de sa mise en service effective, et qui complètera une équipe déjà très impliquée et motivée. Cependant pour une plus grande transparence, voici, ci-contre, quelques chiffres en relation avec notre sécurité :



LES CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ

La FISCALITÉ

Ainsi que nous l'avons évoqué, le taux (communal) de la taxe foncière (TF) sur le bâti a été augmenté de 5 points. Il passe de 18% à 23%, afin de pouvoir restaurer nos marges (différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) du fait notamment de :

- L'augmentation importante de certains produits (gaz, carburant, électricité, ..) ;
- La mise en application de la loi Egalim dans la restauration scolaire ;
- Les nouvelles obligations salariales post Covid ;
- La baisse des aides de l'État, de la Région et du Département ;
- L'obligation donnée aux collectivités territoriales de soutenir l'économie nationale ;
- Notre volonté de créer une brigade PM de nuit.

FONCTIONNEMENT DE 2014 à 2022

- Masse salariale (y compris les charges) : de 309 000 € à 595 000 € ;
- Divers + Frais de mises en fourrière : de 15 500 € à 45 000 €.

INVESTISSEMENT GLOBAL DE 2014 à 2022

- Armes/ Coffres/.. : 62 000 € ;
- Vidéo protection : 376 000 € ;
- Véhicules PM : 52 200 € ;
- Aménagement du poste : 230 000€.

Chronologie de notre PROCÉDURE BUDGÉTAIRE

Oct/Nov 2021 :

Préparation des ¼ de crédits nécessaires à la continuité de nos actions entre le début de l'année et le vote du BP en avril 2022.

31/12/2021 :

Arrêt des comptes administratifs de la commune et mise en adéquation avec ceux du comptable du Trésor Public.

01/03/2022 :

Commission des Finances pour débattre de l'orientation budgétaire (DOB).

11/03/2022 :

Conseil municipal pour présentation et vote du DOB. Transmission du rapport qui en est issu (ROB) aux instances réglementaires.

24/03/2022 :

Commission des Finances pour présentation des comptes administratifs (CA) et des budgets primitifs (BP).

07/04/2022 :

Conseil municipal pour votes des CA 2021 et des BP 2022.

Et bien sûr un grand merci à tous les intervenants dans cette procédure budgétaire.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 de la commune

Pour l'année 2021, le résultat final se décompose de la manière suivante :

La section fonctionnement présente un excédent cumulé de 2 822 008 € tandis que celle des investissements présente un solde négatif de 185 614 €.

Nous pouvons, cette année encore, dégager un virement de la section fonctionnement vers nos investissements 2022 pour un montant de 2 725 375 €. Ce virement servira à financer en partie notre programme d'investissements.

La comptabilité publique fait peau neuve :

Depuis le début de l'année, l'obligation est faite aux collectivités territoriales d'appliquer de nouvelles règles de comptabilisation (la M57). Elle se rapproche ainsi de la comptabilité générale usitée dans le secteur privé.

Si nos services financiers ont "essuyé les plâtres" en se positionnant "commune test" depuis plus d'un an et donc, en multipliant par deux les processus, cela nous aura permis d'être efficacement opérationnel dès le 1^{er} janvier 2022.

Un grand bravo pour ce travail !

Les Gîtes de L'ERMITAGE

En 2021, les locations s'élèvent à 35 000 €, auxquels viennent s'ajouter le résultat 2020 pour obtenir un résultat final de plus de 75 000 €.

Les investissements ont concerné essentiellement le changement de matériel et le raccordement WIFI.

Le budget primitif des gîtes de l'Ermitage pour 2022 s'élève à 171 305 €. Il se décompose en **106 188 € pour le fonctionnement** et **65 117 € pour les investissements**.

Budget PRIMITIF 2022

Alors que certaines communes augmentent leurs impôts locaux régulièrement de 1 à 2 points chaque années, la municipalité a, depuis longtemps, choisi de n'augmenter les siens que lorsque cela devenait nécessaire et non pas pour avoir une « aisance » dans sa gestion financière.

Depuis 25 ans ce levier fiscal a été activé en 2002 (+7,11%) puis en 2017 (+9%). Les deux schémas comparatifs ci-contre, montrent notre volonté dans ce domaine. Bien évidemment, ceci représente un effort pour les foyers impactés par la TF. Cependant, un calcul moyen nous permet de constater que ces mêmes foyers, désormais exonérés de la taxe d'habitation (TH), conservent tout de même une marge positive. La moyenne de la TH à Saint-Mandrier était de 500 €/an par foyer taxable. L'augmentation moyenne de la TF sera de 170 €/an par foyer taxable.

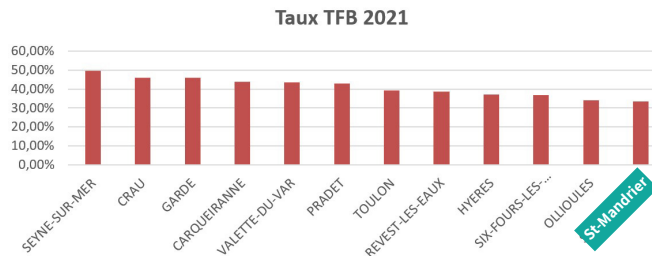
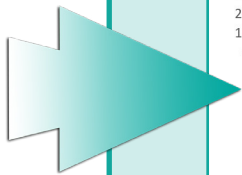


Tableau des INVESTISSEMENTS

Liste des opérations	BP 2022
Mise en sécurité	27 500 €
Vidéo protection	10 000 €
Domaine de l'Ermitage	5 000 €
Cuisine centrale DST	5 000 €
Cuisine centrale RS	5 000 €
Accessibilité	4 000 €
Illuminations	10 000 €
Divers travaux bâtiments	1 460 929 €
Équipements sportifs	2 000 €
Informatique	75 000 €
Mobiliers administratifs	5 000 €
Fliche Bergis	1 920 000 €
Mobiliers matériels scolaires	5 000 €
Divers matériels ST + PM (7 750 €)	44 340 €
Acquisitions de véhicules	76 200 €
Jeux divers pour enfants écoles	15 000 €
Postes de secours + plages non concédées	31 000 €
Budget participatif citoyen	45 000 €
Plantations	17 000 €
Nouveau Foyer des Jeunes	631 000 €
Eclairage équipements sportifs (Tennis)	55 000 €
Matériels scolaires spécifiques	3 500 €
TOTAL	4 452 469 €

L'impact des DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES

La loi oblige désormais les métropoles à établir un « Pacte Fiscal et Financier ». Celui-ci doit être élaboré en concertation avec ses communes membres.

Il est susceptible d'impacter la nôtre comme suit :

- Correction de l'attribution de compensation (AC)* des communes au titre des déchets : elle passerait de 760 183 € à 694 436 €. Soit un gain de 65 747 €.
- Maintien du fonds de concours annuel versé par TPM pour 47 000 €.
- Maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire à 76 000 €.
- Aménagement possible de l'AC d'investissement TPM « non consommée ».
- Maintien du reversement des 50% de la taxe d'aménagement.

(*): L'Attribution de compensation, ou AC, est un transfert financier entre la commune et TPM afin de neutraliser budgétairement les charges relatives aux compétences transférées (déchets, espaces verts, voirie, éclairage publics...).

Une AC de fonctionnement et une AC d'investissement sont versées chaque année par la commune à la métropole. Pour 2022 sont concernés : 760 183 € pour le fonctionnement et 202 000 € pour les investissements.

EN BREF...

Ce qu'il faut retenir pour 2022

L'équilibre du budget primitif 2022 s'établit à 15 636 916,87 €. Il se répartit en 10 363 095,62€ par sa section fonctionnement et 5 273 821,25 en opérations et investissements divers.

Le fonctionnement :

- Augmentation de nos frais de fonctionnement (électricité (+53%), gaz et carburant (+30%), loi Egalim et autres augmentations...) ;
- Mise en application des décrets sur la masse salariale afin de maintenir le pouvoir d'achat post covid ;
- Maintien de l'enveloppe globale aux associations pour 237 000 € ;
- Augmentation de 20 000 € au CCAS et maintien de celle de la caisse des écoles ;
- Virement de la section fonctionnement vers les investissements pour 2 725 375 € ;
- Création d'une brigade de nuit avec apport de 3 policiers supplémentaires.

Les investissements :

Pour un montant total prévu à hauteur de 5 273 821 €, comprenant, entre autres, les opérations figurant sur la liste ci-contre. Notre volonté de rénover, assainir et normaliser nos bâtiments communaux ainsi que notre participation à la renaturation de la plage de la Coudoulière.

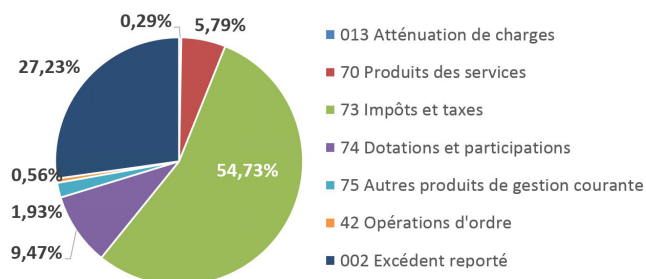
La fiscalité de la commune :

L'augmentation de 5 points de la TF sur les propriétés bâties. Les autres taux restant inchangés.

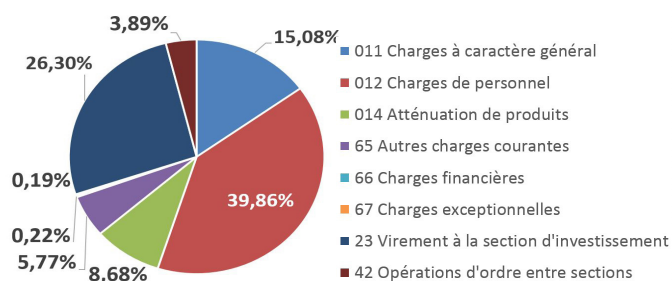
L'épargne :

L'augmentation de 5 points sur la TF nous permet de conserver une marge de gestion à hauteur de 900 000 € soit environ 13% des recettes de gestion. La capacité de désendettement est de 8 mois. Pour une dette par habitant 108 €.

RECETTES de fonctionnement



DÉPENSES de fonctionnement



La SANTÉ à Saint-Mandrier-sur-Mer

Car "demain se prépare aujourd'hui", les professionnels de santé se penchent sur un exercice coordonné pluridisciplinaire plus officiel afin d'optimiser l'offre de soins au quotidien.



Afin de débiter dans cette démarche de coordination en souplesse, c'est la maison de santé pluridisciplinaire en multi-sites (MSP) qui apparaît la mieux adaptée aujourd'hui sur la commune, aux professionnels de santé et à l'Agence Régionale de la Santé (ARS), que le centre de santé ou la maison de santé en un seul lieu.

En effet, avec ce type de MSP, les professionnels de santé médicaux et paramédicaux conservent leur lieu d'exercice actuel et se coordonnent pour amorcer le tremplin vers la pratique des soins de demain.

Un coordinateur de soins assurera la gestion des appels, orientera vers une réponse de soins la plus adaptée et rapide, selon un agenda groupé, vers le professionnel de santé ciblé : infirmier, kiné, podologue, pharmacien, médecin généraliste (le médecin traitant déclaré reste prioritaire)...

Des plages horaires vers des spécialistes seront "réservées" MSP.

Des actions de préventions et protocoles de soins coordonnés labellisés "spécial MSP" permettront des prises en charge plus simples pour les patients, toujours en coordination optimisée (ex : sortie d'hospitalisation du vendredi soir).

Pour cette élaboration, différentes phases de création et validation sont indispensables.

- La phase de rencontre entre professionnels de santé médicaux et para-médicaux, soutenue par la municipalité, encouragée par l'ARS et avec l'expertise des Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) a eu lieu.
- La phase de création d'association 1901 entre professionnels de santé est en cours et servira d'amorce à la phase de validation et à l'aide financière par l'ARS du projet de MSP.
- La phase de création d'une société interprofessionnelle des soins ambulatoires (SISA) devra suivre, permettant la mise en place du dispositif de coordination.

Les professionnels de santé inscrits à un ordre professionnel ne peuvent être ensembles qu'au travers de cette structure juridique.

A préciser que l'association professionnelle de santé et citoyens, patients de toutes pathologies, en création, est un futur appui privilégié pour la MSP, notamment pour le choix des actions de prévention réalisables.

Gageons un décollage réussi dans l'espace santé 2022 en lancement avec le Dossier Médical partagé (DMP) de l'Assurance maladie pour cette MSP à Saint-Mandrier-sur-Mer.

Catherine **DEFAUX**
Adjointe au Maire chargée de la Santé publique

Le contrat d'engagement JEUNE



Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable.

Un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois :

1. Un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il accède à un emploi durable ;
2. Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
3. Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements.

Permanence MIAJ sur Saint-Mandrier :

Lundi 14h-17h au Pôle Social - BME - Rue Anatole France

Conseillère : Christine DAUGUET

Tél. 04 94 10 21 82

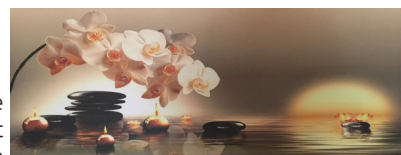
Laure **PICHARD**

Conseillère Municipale déléguée à l'Emploi et au Commerce

ESSOR Économique

HYPNOTHÉRAPIE HUMANISTE

Depuis avril, Nathalie Dubroca a ouvert son cabinet d'hypnothérapie humaniste aux jardins d'Hydra.



Pour tout renseignement, vous pouvez la contacter au 06 84 83 72 03

NDLR : En hypnose humaniste, le patient est en état de conscience dit "augmentée", le thérapeute est un simple guide qui donnera les clefs nécessaires à l'action sur l'inconscient. Cette thérapie brève, particulièrement efficace, est une nouvelle façon de pratiquer l'hypnose qui est plus tournée vers l'autonomie.

Source : medoucine.com

Le mot de l'OPPOSITION

Saint Mandrier n'échappe pas à la polémique du recours abusif aux cabinets de conseils qui a animé la campagne électorale. En effet, la municipalité a également sacrifié à la mode du recours à un cabinet conseil pour « l'accompagner » dans l'évaluation de la préparation de l'avenir budgétaire et justifier une augmentation de 5 points de la taxe foncière. Il y a là quelque chose de foncièrement choquant. En effet, que l'on soit au plus haut niveau de l'Etat ou à celui d'une commune, les électeurs ont entendu confier démocratiquement à des élus le soin de déterminer et d'endosser la responsabilité des choix et de la gestion des affaires. Le citoyen ne peut pas accepter, alors même qu'il existe de nombreux organismes publics de conseil et de contrôle, que les élus s'en remettent à des officines privées pour déterminer, notamment, le budget qui est un des actes majeurs de leur mandat. A Paris le nombre d'énarques ne serait-il plus suffisant et à Saint Mandrier un administrateur général territorial n'aurait pas la compétence pour se livrer à la prospective budgétaire d'une commune de 6 000 habitants ?

Il est vrai que ce dernier n'aurait certainement pas eu la possibilité d'écrire comme l'a fait le cabinet KPMG que « Les résultats de la prospective au fil de l'eau témoignent d'une fragilité structurelle des finances de la commune : ses marges financières apparaissent trop fragiles à compter de 2022 pour pouvoir absorber l'effort d'investissement moyen du précédent mandat ».

Si la taxe foncière va augmenter d'au moins 10% (sans compter l'augmentation également votée de la part de taxe foncière de TPM) pour l'ensemble des propriétaires de maison, d'appartement ou encore de garage ou de commerce, et que le recours à l'emprunt est annoncé pour les années suivantes c'est certes dû à la hausse des coûts de fonctionnement (énergie, personnel, denrées alimentaires) mais aussi pour financer les promesses passées et les subventions annoncées mais non obtenues.

Il est clair que l'augmentation de la TF affecte les communes de toutes les tendances politiques. Il est cependant étonnant que Saint Mandrier n'ait pas utilisé sa spécificité rare de commune partagée, presque à parts égales, entre résidences principales et secondaires.

Si avant octobre 2021, la hausse des coûts de fonctionnement étant déjà connue, il avait été décidé de porter la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 60% au lieu des 20% actuels, plus de la moitié du chemin sur les 600 000 euros à trouver aurait été parcouru. Cela aurait permis de contenir la hausse de la taxe foncière des propriétaires mandréens.

Où est la cohérence de la politique de logement menée par la mairie, qui justifie la construction de complexes immobiliers surdimensionnés au détriment des espaces naturels et agricoles par un besoin de loger les familles mandréennes, tout en ne faisant rien pour lutter contre la surreprésentation des résidences secondaires dans le parc immobilier, qui souvent sont inoccupées ou se retrouvent sur des plateformes de locations comme Airbnb...

C'est pourquoi, nous avons voté contre l'augmentation de 5 points de la taxe foncière lors du vote du budget de la commune.

Les élus de la Vague Mandréenne : Pierre CALMET, Denis CLAVE, Philippe DÉZÉRAUD, Jean-Ronan LE PEN, Nolwenn MONTAGNY
<https://lavague.info/>

La Tribune de la MAJORITÉ

C'est de notoriété, les élus d'opposition, quel que soit leur pays, leur mandat, ont tendance à s'opposer aux projets proposés par la majorité.

En France, et dans les municipalités, l'opposition a des droits, protégés par des lois ou des directives, qui leur permettent de s'exprimer, de participer, de proposer.

Dans notre commune, les élus d'opposition sont membres de droit des commissions municipales où sont discutés les projets structurants, les finances, les stratégies et projets en matière d'environnement, santé, culture, animation, social ...

Rien n'empêche l'opposition de participer activement aux commissions, de faire des propositions.

Ces élus d'opposition sont invités à participer au conseil municipal qui valide les propositions des commissions, les finances...

La municipalité agit en transparence, en diffusant à tous les élus, par voie informatique, tous les documents nécessaires à la prise de décision et, à l'occasion des délibérations, l'opposition peut là aussi s'exprimer voire, faire des contrepropositions.

Force est de constater que M. LE PEN, leader de l'opposition, à ce jour, à part les propositions fantaisistes développées pendant la campagne, comme planter des légumes sur un parking au demeurant militaire, créer une maison de santé dans des locaux toujours militaires sans consulter au préalable La Marine, ou encore créer une piste cyclable dans un espace boisé classé, n'a toujours pas fait de propositions sérieuses.

Pire, lors du dernier conseil municipal sur le vote du budget, M. LE PEN s'est contenté d'expliquer que sa liste ne voterait pas l'augmentation de la taxe foncière qui nous permettra, comme l'a expliqué Mme ESPOSITO, adjointe aux finances de :

- créer une brigade de nuit de la Police Municipale ;
- financer les hausses de l'électricité, du fioul et du gaz, du papier ;
- augmenter les bas salaires ;
- retrouver des marges de manœuvre financières.

Ce dernier nous a proposé des solutions qui, en aucun cas, ne nous auraient permis d'atteindre les recettes nécessaires pour combler ne serait-ce que les augmentations excessives de consommation courante. Par contre, il a bien voté les dépenses de ce budget.

Alors une question, comment peut-il refuser de voter les recettes, alors qu'il vote les dépenses ?

Cela s'appelle faire de la démagogie et démontre l'incapacité de M. LE PEN à gérer un budget.

En conclusion, l'opposition de la liste de « la Vague Mandréenne » se contente de s'opposer. Et bien, soit ! Quant à notre liste, elle continue d'avancer en réalisant les projets de notre programme électoral, en gérant notre commune en bon père de famille comme nous le faisons depuis 1995.

L'équipe des élus d'Union Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : Gilles VINCENT 2020-2026 / Union Pour St Mandrier de Marégau à Cépet

<https://www.facebook.com/Gilles-Vincent-2020-2026-Union-Pour-Saint-Mandrier-De-Marégau-à-Cépet-100463088169259/>

La MANDRÉENNE CUP

Le 26 Mai prochain, l'Union Sportive de Saint-Mandrier Football organise un tournoi U9, la Mandréenne Cup, regroupant 22 équipes issues des plus grands clubs du pays, OGC Nice, Olympique Lyonnais, Montpellier...

Ce tournoi, en partenariat avec la Ligue contre le Cancer et avec l'Institut Paoli-Calmettes de Marseille, rendra un bel hommage à notre amie Agnès disparue en Septembre dernier. Le tournoi commencera dès 9h et finira vers 18h.

Durant la pause de midi, aura lieu une intervention d'un médecin spécialiste du cancer du sein. Plusieurs autres animations sont aussi prévues tout au long de la journée.

Une grosse partie des bénéfices sera offerte à la lutte contre le cancer.

Venez nombreux partager avec nous un beau moment de football qui sera riche en émotions.

Samuel **KRAJEWSKI**
Président de l'USSM



Les Mandréens mieux protégés contre le RISQUE NUCLÉAIRE

L'APE représente l'Union Départementale du Var pour la sauvegarde de la Vie et de la Nature et France Nature Environnement (UDVN-FNE83) pour le risque nucléaire de notre territoire, c'est pourquoi nous avons œuvré ces trois dernières années à convaincre les autorités de réviser le **Plan particulier d'intervention (PPI)** concernant **les installations nucléaires du port militaire de Toulon** car la puissance des réacteurs nucléaires a fortement augmentée ces dernières années.

En effet, le PPI en vigueur depuis 2012 établit les conséquences d'un accident d'un réacteur de SNA de la classe Rubis, soit un réacteur de moindre puissance que ceux du porte-avions Charles de Gaulle et des SNA de classe Suffren dont les impacts radiologiques seraient plus importants en cas d'accident.

L'annonce, le 4 mars, de la révision du PPI par monsieur le Préfet du Var est considérée par les associations comme une **avancée majeure** qui va dans le sens de leur demande. Ce sont maintenant **260 000 habitants**, riverains, entreprises et établissements recevant du public des quatre communes qui bénéficieront des nouvelles mesures de protection.

Lors de cette réunion, le représentant de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a précisé les conséquences

de **l'élargissement de la zone couverte par le PPI du port militaire :**

- Le périmètre du PPI révisé intégrera l'ensemble du territoire des communes dès lors qu'une **de leur partie est dans le rayon des 5km** autour du point de référence de l'accident potentiel. Les communes de **Saint-Mandrier, La Seyne, Ollioules** et **Toulon** sont concernées dans leur ensemble et devront modifier leurs plans communaux de sauvegarde ;
- **La pré-distribution des comprimés d'iode stable concernera l'ensemble des habitants permanents et temporaires des 4 communes ;**
- En cas d'accident, les populations dans un rayon de 2 km, seront **mises à l'abri systématiquement** sans attendre la prise en compte des conditions météorologiques ;
- Les **mesures d'évacuation** seront maintenues à 500 m., voire éventuellement étendues jusqu'à 2 km si l'évolution des conséquences de l'accident le nécessitent.

Une **plaquette d'information** détaillant ces mesures sera prochainement éditée avec une présentation identique pour les sites civils et militaires.

Challenge NIEOU

Le 1^{er} mai, l'ASSM Football Vétérain organise son traditionnel tournoi à 7, le challenge Nieou, de 9h à 18h au stade Gilbert Lanerière.

Pour tous renseignements et inscriptions contactez le 06 18 32 70 32.

Thierry **ORTEGA**
Président de l'ASSM FV

Pour passer des mots à l'action, la **concrétisation de l'ensemble de ces actions** est maintenant la préoccupation de nos associations qui ont proposé d'être associées aux discussions visant à une mise en place opérationnelle du nouveau PPI d'ici **février 2023**, date à laquelle se tiendra l'exercice national de sûreté nucléaire et de sécurité civile.

Les analyses techniques produites par l'APE pour appuyer la demande d'élargissement du PPI sont disponibles sur notre site internet, rubrique <https://www.ape83430.fr/> risque-nucléaire.



APE

Association pour la Protection de l'Environnement
et l'amélioration du cadre de vie de la presqu'île
de Saint Mandrier





DON DE SANG
Sur RDV : dondesang.efs.sante.fr

SAINT-MANDRIER
Salle Marc Baron

VENDREDI 13 MAI

15h - 19h30

En partenariat avec l'ADSB

PRENEZ
RENDEZ-VOUS

Partagez votre pouvoir,
donnez votre sang

dondesang.efs.sante.fr 0 800 109 000

Ce jour-là, FRANCE-ADOT 83 tiendra un stand d'informations sur le don de moelle osseuse.

Des membres de l'Amicale seront présents pour vous accueillir.

Le retour des FIGURES du village

Dimanche 10 avril nous avons inauguré la 33^{ème} photo des figures du village avec le plaisir de mettre à l'honneur une association importante !

L'association de l'amicale des donneurs de sang bénévole Don Du Sang Saint-Mandrier.
Lucienne Rigaud et Christian Aulagne, deux personnes qui ont beaucoup œuvré pour cette association.

Encore un grand merci à la boulangerie "l'atelier de Chloé" de Cedric et Amelie Mougél qui nous soutiennent depuis de très nombreuses figures maintenant, au travers de leurs succulents dons !

On se retrouve au mois de juin pour une nouvelle photo à l'occasion du week-end de la Saint Pierre où nous mettrons à l'honneur les pêcheurs !

Photo noir et blanc :
Lucienne RIGAUD
et **Christian DACHÉ**

Photo couleur :
Christian
et **Martine AULAGNE**



L'école de danse Presqu'une Étoile fait le CARNAVAL !

C'est le dernier vendredi avant les vacances que les élèves sont venus s'épanouir à la danse, déguisés. Beaucoup de princesses étaient au rendez-vous.



L'école de danse Presqu'une Étoile présentera son spectacle de fin d'année le 02 juillet 2022 à la salle Marc Baron, spectacle qui aura pour thème "Nos Étoiles". Une référence aux chanteurs partis trop tôt. De Claude François à Johnny Hallyday mais aussi de Prince à Michael Jackson, ce spectacle passera par diverses émotions et de grands classiques de la chanson.

Les portes de l'école restent ouvertes à toute personne qui souhaite essayer un ou plusieurs cours dans notre structure familiale et bienveillante.

Association FESTIVE de la presqu'île

VIDE-GRENIER le dimanche **15 mai** de 7h à 17h
Parking Sainte Asile.

INSCRIPTIONS à la permanence du mercredi matin,
salle Myrte au Pin Rolland.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Entrée au CP

2022 - 2023

Du Lundi 25 Avril
au vendredi 3 Juin 2022

Au **SERVICE SCOLAIRE**
- GUICHET UNIQUE -

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
De 8h 00 à 12h 00 & de 13h 30 à 16h 30

09 67 51 98 08

Une permanence exceptionnelle est prévue

Mercredi 18 mai de 8h00 à 12h00

Pieces à fournir

- Dossier d'inscription
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat médical (modèle à télécharger sur le portail ou à retirer au GUICHET UNIQUE)
- Assurance scolaire 2022 - 2023
- Attestation CAF (uniquement si périscolaire ou ALSH)
- Pour les enfants hors commune : dérogation de la commune de domicile
- Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école : certificat de radiation
- Jugement de divorce en cas de séparation



VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER